

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

L'ÉLECTION DE JAURÈS

L'élévation de M. Jaurès à la vice-présidence de la Chambre, n'a pas le don de plaire à M. Déroulède.

L'heureux proscrit, qui se chauffe au soleil ami de St-Sébastien, croit devoir, à cette occasion, se rappeler au souvenir de ses oublieux compatriotes. A part le Gaulois qui lançait, il y a quelques jours l'idée d'une grâce en faveur du « barde incorrect » comme l'appelait jadis Rochefort, et de Marcel Habert, son porte-queue, personne ne parlait plus de lui. Il a trouvé opportun de sortir d'un silence qui pouvait lui être profitable ; nous ne nous plaignons pas qu'il ait mis d'obstacle, par là, à la clémence possible du Président de la République, car il reste, en France, bien assez de brouillons et de trublions.

Donc, Déroulède n'est pas content. Son patrouillotisme fulmine, tout comme celui de l'homme bossu, un nom bizarre, difficile à prononcer dans un salon, Archéacon. Il paraît que l'élection de Jaurès nous fait perdre l'Alsace et la Lorraine, ce qui est une nouvelle façon de réviser l'histoire. Les plus audacieux des adversaires voient déjà Guillaume II aux portes de Paris et, peut-être, ces fanatiques de l'autorité ne seraient-ils pas les derniers, si l'évènement se réalisait, à lui faire leur cour.

Le Figaro, qui a conservé de Magnard, l'habitude des jugements modérés et le tour ironique, ne s'emballe pas, comme les raseurs de la presse insane. Il écrit :

« Voilà M. Jaurès vice-président de la Chambre ! La France pourra se vanter encore une fois d'être à l'avant-garde des nations ; nous l'aimerions mieux dans le corps d'armée. Elle n'est pas faite pour cheminer parmi les traîneurs ; elle n'a pas intérêt à devancer les impatients.

« Le succès — d'ailleurs chèrement acheté — de l'orateur socialiste n'aurait rien pour nous inquiéter, si ce n'était qu'un hommage rendu à son talent et à son éloquence ; mais lui-même ne l'entend pas ainsi. Il attribue certainement sa victoire au progrès chaque jour plus marqué de l'opinion qu'il représente, c'est à ce titre qu'il se réjouit, et c'est probablement sous ce jour menaçant qu'on la verra dans toute la France. »

Menaçant est la réserve obligatoire pour un journal qui coûte trois sous et s'adresse à une clientèle bourgeoise. Ce que le Figaro redouté, la Petite République l'acclame. C'est dans l'ordre.

« L'épreuve était décisive, dit M. Gérauld-Richard. Contre la candidature Jaurès, le centre et la droite avaient armé toutes leurs troupes. L'échec de notre ami leur eût permis d'annoncer au pays que leur influence survivait à leur puissance politique ; qu'ils avaient tracé une limite à l'égarément de la majorité républicaine, et que celle-ci ne l'avait point franchie ; qu'enfin ils gardaient l'espoir d'être obéis en d'autres occasions.

« La congrégation eût repris confiance, et aussi tous ceux qui attendent, comme le salut, la dislocation du bloc républicain. L'échec de Jaurès eût été une première fissure. D'autres se fussent produites, quoi que

nous eussions fait, nous autres, pour les éviter. »

Je crois bien qu'au fond, là est la vérité. L'élection de Jaurès est moins une victoire du socialisme, qu'une victoire du bloc. Le jour où le collectivisme aura une majorité à la Chambre, ce n'est pas par une élection de vice-président qu'elle se manifestera. Et, d'autre part, ne pas élire Jaurès, candidat du bloc, eût été faire le jeu des adversaires, faute très grave, à l'heure où nous sommes.

Le bloc demeure entier, réjouissons-nous-en. Le groupe républicain progressiste se désagrège ; réjouissons-nous-en encore ; Nous allons voir revenir au bloc et, par suite, aux saines traditions républicaines, un certain nombre d'égares et non des moindres ; nous souhaitons que leur ralliement soit sans arrière-pensée et qu'ils fassent masse avec nous, contre l'ennemi renaissant et qu'il faut achever : le cléricalisme.

C. J

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 15 janvier 1903

Présidence de M. Rauline, doyen d'âge. Dès l'ouverture de la séance la Chambre procède à l'élection des deux secrétaires qui doivent compléter le bureau définitif : MM. François Carnot et Lebrun sont élus.

Le bureau définitif est constitué. M. Rauline cède le fauteuil présidentiel à M. Léon Bourgeois, qui prononce une éloquente allocution.

Il remercie les républicains qui l'ont appelé à la haute dignité de présider la Chambre et les assure de sa reconnaissance au sujet de l'orientation politique du gouvernement, il dit que le pays a manifesté la volonté d'aller de l'avant, et de faire aboutir les réformes réclamées.

Le discours de M. Bourgeois est vivement applaudi par tous les républicains. L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Meunier relative aux associations et aux établissements congréganistes.

M. Meunier demande au gouvernement des explications sur la procédure qu'il a suivie vis-à-vis des congrégations non autorisées et sur celle qu'il prétend suivre vis-à-vis des établissements non autorisés des congrégations autorisées.

M. Meunier demande que cette autorisation soit refusée.

M. Plichon récrimine au contraire contre le gouvernement et proteste contre l'application de la loi.

Il demande au gouvernement quelles sont, pour l'avenir, ses intentions et quels seront ses actes vis-à-vis des congrégations.

M. Combes, président du conseil répond qu'il n'aura en la matière qu'une règle : se conformer aux lois et règlements d'administration publique.

Les congrégations ne peuvent être autorisées que par le Parlement ; quant aux établissements congréganistes, ils dépendent du gouvernement seul.

Au surplus si les demandes d'autorisation dont le Parlement est saisi, sont refusées par cette assemblée, l'autre assemblée n'aura pas à être saisi, si au contraire les demandes d'autorisation sont accueillies favorablement l'autre assemblée devra ratifier cette décision.

Pour ce qui est des établissements non autorisés des congrégations autorisées. Le gouvernement seul peut et doit se prononcer ; M. Combes déclare qu'il refusera dès lors toute autorisation.

Les congrégations enseignantes ne doivent pas exister en présence des établissements laïques : le gouvernement cependant examine avec bienveillance les demandes d'autorisation formulées par les congrégations hospitalières, charitables.

M. de Grandmaison parle ensuite ; il atta-

que la franc-maçonnerie ainsi que la Déclaration des Droits de l'homme, il reproche au gouvernement de faire une politique étroite, sectaire.

La discussion terminée, un ordre du jour est présenté par MM. Etienne, Sarrien, Dubief et Jaurès, il est ainsi conçu :

« La Chambre approuvant les actes et déclarations du gouvernement passe à l'ordre du jour. »

L'ordre du jour est voté par 313 voix contre 211.

Et la séance est levée.

Séance du 16 janvier 1903

Présidence de M. Bourgeois. M. Lamy, député réactionnaire et breton, développe une interpellation sur la circulaire du Président du Conseil, visant la prohibition de faire les instructions religieuses en langue bretonne.

M. Lamy déclare que c'est porter atteinte à la liberté des langues.

M. Combes dit que la mesure qu'il a prise n'est pas nouvelle : d'autres présidents du Conseil l'ont prise, car si la langue bretonne est toujours l'idiome le plus usuel en Bretagne, c'est que les curés ont intérêt à la conserver parce qu'ils craignent que le français n'apporte avec lui les idées modernes, républicaines.

La droite essaye de couvrir la voix de M. Combes que la gauche applaudit.

M. Hénon proteste contre la circulaire de M. Combes.

Un ordre de jour de confiance en faveur du Gouvernement est voté par 339 voix contre 185.

M. Déjeante développe ensuite son interpellation sur l'interdiction faite par le ministre de la Guerre aux soldats d'aller dans les Bourses du travail.

La suite de cette interpellation est renvoyée à vendredi prochain.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 15 janvier 1903

La séance est ouverte à deux heures trente, sous la présidence de M. Vallon, doyen d'âge.

Election du Bureau

Le scrutin est ouvert pour la nomination du président. Sur 235 votants M. Fallières obtient 203 voix. Il y a 32 bulletins blancs ou nuls.

On vote pour les vice-présidents. Sont élus ; MM. Barbey, 184 voix ; Poirrier, 168 voix ; Peytral, 168 voix ; Desmons, 159 voix.

Le scrutin est ouvert pour les nominations de secrétaires.

Sont élus : MM. Girard, 183 voix ; Francoz, 179 ; Garreau, 179 ; Saint-Germain, 170 ; Bodinier, 168 ; Gotteron, 165 ; Milliez-Lacroix, 163 ; Beraud, 159.

Sont élus questeurs : MM. Dusolier, 155 voix ; Cazot, 147, Gayot, 121.

Vient ensuite M. Bonnefoy-Sibour, avec 108 voix.

Et la séance est levée.

Séance du 16 janvier 1903

Présidence de M. Fallières. Dès l'ouverture de la séance, M. Fallières, prononce une allocution de remerciement pour l'honneur qui lui est fait une fois de plus.

Puis le Sénat procède à la validation des pouvoirs. Le Sénat s'ajourne à lundi.

Et la séance est levée.

INFORMATIONS

La commission des congrégations

La commission des congrégations a décidé jeudi, par un vote de principe, de refuser toutes les demandes d'autorisation des congrégations d'hommes dont elle est saisie.

Nous devons ajouter que la commission a décidé de fonder toutes ces demandes, qui sont au nombre de 53, en un projet de loi unique ayant autant d'articles que de demandes d'autorisation.

De la sorte il n'y aura qu'une seule dis-

ussion générale sur l'ensemble des cinquante-trois congrégations.

En outre, la commission proposera à la Chambre de ne pas passer à la discussion des articles. Le vote sur le passage à la discussion des articles a la priorité aux termes du règlement, de sorte que si la Chambre refusait, conformément à la proposition, de passer aux articles, les cas des congrégations ne seraient pas discutés individuellement.

Le Code du travail

M. Charles Benoist vient de déposer un projet de résolution invitant le gouvernement à faire étudier par le conseil d'Etat un code du travail.

Les discours de rentrée

M. Péret, député de la Vienne, a déposé un amendement au budget tendant à réduire de 8,000 fr. le chapitre 25 du budget du ministère de l'intérieur (matériel des cours d'appel). Il s'agit de la suppression des frais d'impression des discours de rentrée et des discours d'installation des premiers présidents et des procureurs généraux dans les cours d'appel, suppression qui entraînerait celle des discours eux-mêmes.

L'unité d'origine des Officiers

M. Messimy, député, vient de déposer une proposition de loi ayant pour but d'assurer l'unité complète d'origine de tous les officiers, aussi bien de l'armée active que de la réserve et de l'armée territoriale.

Les principales caractéristique de ce projet, qui vise à la modification radicale du mode de recrutement des officiers, sont les suivantes :

1. Les écoles de Saint-Cyr, de Saint-Maixent, de Saumur, de Versailles et de Fontainebleau sont supprimées, du moins telles qu'elles fonctionnent actuellement ;
2. L'Ecole Polytechnique subsiste, mais n'a plus d'autre rôle que de recruter des ingénieurs des services civils ;
3. Tous les candidats officiers sont tenus d'accomplir deux années au moins de service militaire dans le rang, et, en outre, d'obtenir le brevet d'officier de réserve avant de concourir pour le grade d'officier de l'armée active.

4. Les candidats pourvus du brevet d'officier de réserve ne deviennent officiers de l'armée active qu'après avoir satisfait aux examens de sortie des écoles d'application, dans lesquelles seront réunis les officiers de toutes les armes.

M. Messimy préconise la suppression complète des concours et demande que les écoles militaires soient largement ouvertes ; c'est à la sortie seulement, comme cela se pratique actuellement à l'Ecole Centrale, que la sélection se ferait entre les meilleurs.

Rappelons que M. Messimy, l'auteur de cette proposition, est un ancien officier breveté d'état-major, sorti de l'Ecole supérieure de guerre.

Les avoués de Cherbourg

On se rappelle que les avoués de Cherbourg avaient décidé de boycotter tous ceux qui soutiendraient M. Mahieu, candidat à la députation ayant compris dans son programme électoral la suppression des avoués et le remboursement des charges.

Censurés par le tribunal, les avoués ne se sont pas inclinés.

Cette attitude vient de motiver de la part du procureur général de Caen l'ordre d'une

nouvelle instruction disciplinaire par le parquet de Cherbourg, contre les cinq avoués de cette ville.

Tirage d'obligations
Ville de Paris 1869

Le numéro 620,727 gagne 200,000 fr.
Les quatre numéros qui suivent gagnent chacun 10,000 francs : 730,651 259,695 191,081 210,091.
Dix numéros gagnent chacun 1,000 fr.

CHRONIQUE LOCALE

Vote de nos députés

Sur l'ordre du jour de confiance en faveur du gouvernement, présenté par MM. Sarrien, Etienne Dubief et Jaurès, à la suite des interpellations de MM. Meunier et Pichon, relatives aux demandes d'autorisation formées par les congrégations, les votes de nos députés se sont répartis de la façon suivante :

Pour : MM. Rey et Vival.

Contre : M. LACHÏÈZE !!!

M. LachÏeze ne fait pas partie du bloc... républicain, et il préfère donner des gages à la réaction dont il est l'êlu.

Pavé de l'Ours

A LIMOGNE

M. LE BARON DE VAUZELLES

N'EST PLUS CANDIDAT !!

M. le Baron de Vauzelles a ouvert les yeux : et, en présence de l'accueil glacial fait à sa candidature par les électeurs du canton de Limogne, il renonce à toute candidature. Il sera — dit-on — candidat... à quelque chose dans le Cher, son pays d'origine.

Monsieur le Baron se retire — c'est le Quercinois qui narre sérieusement cette anecdote — parce qu'il est écœuré des manœuvres du notaire Phalip (du Bassinet !!) et du pharmacien Pradines qui lui ont donné à entendre que sa noblesse était compromettante : Pauvre Baron !

Et c'est devant le potard de Limogne que nous voyons s'effacer cet illustre descendant des Croisés que le Quercinois couve avec amour et... désintéressement au nom du « parti Républicain (sic), catholique et modéré » (resic) !

Le Quercinois est larmoyant et l'on affirme que M. Pradines voulant donner une preuve de son républicanisme modéré, entend réserver au journal *La Défense* et à l'imprimerie de l'abbé Magne toutes les faveurs de sa campagne et de sa candidature pour rire.

La vérité, n'est-ce pas, c'est que le fougueux baron a sondé l'étendue de son impopularité, que le tabellion ambitieux de Limogne a compris qu'il allait à un écrasement et que le parti réactionnaire et clérical a résolu de se compter lamentablement sur le nom du maire de Limogne qui ne se fait aucune illusion.

L'élection de l'honorable M. Coudere sera un véritable triomphe pour le parti républicain.

C'est ce résultat que le malheureux Quercinois enregistre par avance et qu'il attribue à MM. Pradines et Phalip, à leur indiscipline nobiliaire.

M. Francis Maratuech (... de Ferrières) est navré que les conservateurs du canton de Limogne repoussent dédaigneusement son ours et il cède la plume à un « électeur découragé » qui nous ouvre son cœur avec une touchante naïveté.

Et savez-vous pourquoi le Quercinois — ou son correspondant aimé — regrette la retraite du baron de Vauzelles ? C'est... parce qu'il a de la poigne et du poignon !

Est-il instruit ? Est-il capable de remplir des fonctions électives quelconques ? Sait-il le premier mot des affaires administratives et départementales ? Peu importe au Quercinois : ce baron connaît la boxe et il a de l'argent, beaucoup d'argent : « Il a déjà donné cent mille francs au canton » — il a bien fait, ce bon baron, et il était décidé à donner cent francs là où le gouvernement aurait refusé un secours de cent sous !

Bref le baron était décidé à faire, les choses grandement, largement, à acheter son siège, quoi !

O candeur de l'« électeur découragé ». Adieu cochon, couvee !... Le baron rengaine ses billets de mille... prudemment. Seuls pourront en souffrir les camelots qui l'auraient escorté.

Quel pavé, mes amis ! Mais combien suggestives, les larmes du Quercinois sur cette candidature défunte ! combien moralisatrice !

Bravo, M. Coudere. Votre nom aimé, honoré et respecté depuis si longtemps dans notre canton, votre attitude républicaine digne et modeste ont suffi à faire reculer l'or insolent et tentateur. C'est un hommage préventif, rendu avant la bataille, à votre personnalité intangible aussi bien qu'à l'indépendance et à la fierté républicaines des électeurs qui vont affirmer sur votre nom le 25 janvier, leur foi inébranlable en la démocratie toute puissante.

Un électeur bien tranquille.

Commission Départementale
Séance du 15 janvier 1903.

Présents : MM. Iscard, président ; Malvy, Peyrichou et Relhié, secrétaire. Absents : MM. Laparra et Longpuech, excusés.

M. le Préfet assiste à la séance. Vaillac. — Réparations à l'école des garçons. Accordé 64 fr.

Grèzes. — Réparations à l'école des garçons. Accordé 50 fr.

Frayssinet-le-Gourdonnais. — Réparations au logement de l'instituteur. Accordé 100 fr.

Saint-Cirq-Lapopie. — Réparations aux écoles. Accordé 50 fr.

Trespoux-Rassiels. — Réparations au groupe scolaire. Accordé 100 fr.

Masclat. — Construction d'un lavoir. Accordé 75 fr.

Cremps. — Réparations à un lac public. Rejeté.

Répartition d'un crédit de 500 fr. pour subvention aux écoles (travaux manuels et enseignement agricole). Approuvé.

Répartition d'un crédit de 100 fr. pour indemnité de déplacement aux instituteurs et aux institutrices. Approuvé.

Répartition d'un crédit de 600 fr. pour subvention aux Sociétés de secours mutuels. Approuvé.

Saignes. — Chemin ordinaire n° 3 ; avant-projet. Approuvé la déclaration d'utilité publique.

Caillac. — Chemin ordinaire n° 2 ; avant-projet. Approuvé la déclaration d'utilité publique.

Sérignac. — Chemin ordinaire n° 4 ; avant-projet. Approuvé la déclaration d'utilité publique.

Saint-Géry. — Chemin ordinaire n° 7 ; avant-projet. Approuvé la déclaration d'utilité publique.

Cours. — Déclassement du chemin n° 2. Approuvé.

Remaniement du classement des chemins ordinaires des communes : d'Issepts, Frayssinet-le-Gélat, Saint-Géry et Marminiac. Approuvé.

Répartition d'un crédit de 2 900 fr. pour indemnité aux médecins vaccinateurs. Approuvé.

Conseil de révision. Désignation des membres du Conseil général et du Conseil d'arrondissement. Approuvé.

Relève des mandats émis en novembre et décembre 1902. Acte est donné.

Pensions aux vieillards infirmes incurables : 1° Pierre Lacombe, à Cambayrac, 120 fr. ; 2° Jules Vialaret, à Varaire, 100 fr. ; 3° Pierre Arnalis, à Lebreil, 100 fr. ; 4° Paul Conord, au Boulvé, 90 fr.

La prochaine séance est fixée au 23 février.

CAHORS

PERSONNEL ENSEIGNANT

On nous prie d'insérer l'entrefilet suivant extrait du dernier n° du « Bulletin des Instituteurs et Institutrices de France » :

LES BREBIS GALEUSES

Notre confrère A. Grimaud, du « *Matre pratique* » se plaint de ce que par suite du mauvais recrutement des instituteurs et des institutrices, l'administration soit obligée de se rabattre sur des candidats quelconques « échappés des jésuitières, fruits secs, sous-offis ou défroqués, munis, on ne sait comment, d'un maigre brevet élémentaire, ces instituteurs ne peuvent faire qu'une œuvre médiocre. Si l'on n'y prend garde, dans quelques années, par la faute du Parlement, l'enseigne-

ment comptera trop de maîtres pas à la hauteur de leur tâche.

Notre confrère estime que c'est aux instituteurs eux-mêmes à veiller au grain et à combattre l'infiltration clérical qui se produit dans leur chère corporation. »

« Je demande, dit-il, que, dans chaque département les camarades républicains contrôlent toutes les nominations de stagiaires. Ces nominations ne sont pas définitives : ce sont de simples délégations que l'Inspecteur d'Académie peut et doit retirer s'il lui est prouvé qu'il s'est trompé. Il ne s'agit point ici, de faire une œuvre de délation, mais une œuvre de salubrité républicaine. »

« J'ai entrepris une enquête dont le résultat hâtera, j'en suis sûr, la création d'un enseignement vraiment laïque et le vote de lois destinées à relever notablement la situation matérielle et morale des instituteurs.

« Je prie tous mes lecteurs de me prêter leur concours en me signalant de façon exacte et précise, toutes les nominations scandaleuses qui se sont produites ou se produiront dans leur département. Je les prie aussi, par la même occasion, de me citer des actes de cléricalisme notable dont se rendent coupables malheureusement, un certain nombre d'instituteurs ou institutrices laïques. Mes correspondants peuvent compter sur ma discrétion comme je compte sur la véracité des faits qu'ils me signaleront. »

M'écrire aux bureaux de l'Éducateur, à Cahors (Lot). Signé : A. GRIMAUD.

Nous déplorons, puisque l'occasion nous en est offerte, une fois encore, les nominations scandaleuses de déclassés en soutanés qui vont porter le virus clérical dans les rangs de la phalange si républicaine des instituteurs laïques. Nous ne cesserons de crier au scandale chaque fois qu'un chef, qui devrait donner l'exemple des vertus laïques, aura la coupable complaisance de prêter la main à de pareilles trahisons.

Les deux cas que nous avons signalés à la dernière rentrée, dans notre département, sont un vivant défi à tous les principes républicains, aux instructions et circulaires de nos ministres actuels.

Nous croyons savoir qu'un de nos députés amis portera prochainement à la tribune cette situation exceptionnellement grave au moment où les efforts de tous les vrais démocrates tendent à « décléricaliser » notre enseignement national.

Nous aurons le regret de constater que le Lot soit représenté dans cette série noire. Nous le regrettons pour ceux à qui en incombe la responsabilité.

DEUX INSÉPARABLES

Trouvé dans notre boîte :

M. Monteils, secrétaire de l'Inspection académique, en partance pour Clermont-Ferrand, a réussi à avoir une bonne presse. Les journaux républicains insèrent des notes dithyrambiques et la presse réactionnaire se tait sur le compte de ce monsieur. La louange serait trop compromettante pour lui et les nombreux amis de M. Monteils en seraient scandalisés.

Dernièrement, en plein boulevard, un membre du Cercle républicain mettait les choses au point en racontant le fait suivant :

M. Monteils faisait, autrefois, paraître, partie du Cercle. Quand nous arriva le préfet Rousset, M. Monteils, cet « excellent fonctionnaire républicain » ne parut plus au Cercle ; il ne daigna pas même envoyer sa démission et se contenta de refuser le paiement de sa cotisation. Deux ans s'écoulèrent et M. Rousset... s'écoula à son tour ; mais il nous resta M. Monteils — sans Garnier ! — pour continuer l'œuvre néfaste entreprise avec le concours de ce dernier.

Nul ne saura jamais le bien que ces deux hommes ont essayé de faire aux instituteurs républicains du Lot pendant le ministère du père « La Famine » !...

Cependant M. Monteils fut mordu au cœur au moment de la réorganisation du Cercle et, avec sa... candeur habituelle, demanda à être admis de nouveau.

C'était trop oser. Le premier moment de stupeur passé, les républicains s'indignèrent de tant d'audace et la candidature Monteils ne fut même pas soumise aux suffrages des membres du Cercle :

C'était un écroulement !

Garnier et Monteils, deux noms dont le souvenir restera vivace au cœur de tous ceux qui ont vu ces « deux bons républicains » à l'œuvre.

Braves Clermontais, vous n'êtes qu'à moitié favorisés, vous avez Monteils... il vous manque Garnier !

Un badaud.

Légion d'honneur

M. Matifas (Charles-Jules), chef de bataillon au 131^e régiment territorial, est nommé chevalier de la légion d'honneur.

La loi sur les associations

Nous apprenons que les deux jésuites dont nous avons parlé dans un de nos précédents numéros, qui avaient ouvert à Cahors une école libre, seront l'objet de poursuites.

M. le juge d'instruction procède à une enquête.

Communication

Nous recevons une communication concernant l'élection du bureau de la *Société agricole du Lot*.

Cette communication n'étant pas signée, nous n'en tiendrons aucun compte.

Bureaux de la Préfecture

Par arrêté préfectoral, MM. Joffreau et Cazes, sous-chefs de bureau à la première division, sont nommés chefs de bureau à la même division.

M. Robert, sous-chef de bureau à la deuxième division, est nommé chef de bureau à la même division.

M. Ségol, rédacteur à la première division, est nommé sous-chef de bureau à la même division.

Nos félicitations.

Ligue des Droits de l'Homme

Les membres de la section cadurcienne de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, sont priés d'assister à la séance trimestrielle qui aura lieu dans une des salles de la mairie, le dimanche 18 janvier 1903, à 1 heure 1/2 de l'après-midi.

Ordre du Jour

Questions diverses.
Renouvellement du bureau.

Orphéon de Cahors

La soirée que l'Orphéon de Cahors organise pour le 1^{er} février, promet d'être des plus brillantes.

Des artistes très connus des meilleurs concerts de Paris, ont accepté l'invitation de paraître sur notre scène.

Ce sont MM. Paul Delmet, chansonnier-compositeur, dans ses œuvres.

M^{lle} Jeanne de Rysoor, cantatrice (chansons anciennes).

M^{lle} Carlotta Stubenrauch, 1^{er} prix de violon du conservatoire de Paris (juillet 1902).

M. Mareilly, 1^{er} ténor du théâtre des arts de Rouen.

M. Liberty, de l'Odéon.

M. Barbary, des Bouffes-Parisiens.

M^{lle} Guez, des Bouffes-Parisiens.

M. Brefonneau, pianiste.

La musique du 7^e de ligne prètera son concours à cette soirée, qui, comme on le voit par la liste des artistes qui y paraîtront, sera très brillante.

Théâtre de Cahors

Ce soir samedi, l'excellente troupe de Montauban (Direction Sylvan), donnera sur la scène de notre théâtre une représentation de

La Favorite

opéra en 5 actes, musique d'Halévy.

Les principaux rôles seront tenus par les excellents artistes que nous avons applaudis samedi dernier, dans *la Juive*.

Le rôle d'Éléonore sera chanté par M^{me} Keriva, forte chanteuse.

Le succès très grand que la troupe de M. Sylvan a obtenu samedi dernier, à Cahors, et qu'elle obtient à Montauban, doit encourager le public cadurcien à se rendre nombreux à cette représentation.

Tribunal correctionnel

Audience du 15 janvier

Le sieur Albert Jamet, sans domicile fixe, 32 ans, comparait pour la dix-huitième fois devant le tribunal sous l'inculpation d'outrages aux bonnes mœurs. Il vendait des photographies obscènes à des mineurs.

Coût trois mois de prison.

Le nommé Albert Mounic, 24 ans, d'Ausseing (Haute-Garonne), poursuivi pour vol d'une montre et d'une somme de 160 fr. au préjudice de la veuve Dilhac, se voit infliger deux années d'emprisonnement.

— Justin P..., 53 ans, de Fargues, poursuivi pour blessures par imprudence, est condamné à 25 fr. d'amende (loi Bérenger).

— Deux chasseurs sans permis sont condamnés à 25 fr. et 50 fr. d'amende.

Musique du 2^{me} deligne
PROGRAMME DES 15 ET 18 JANVIER 1903

Allegro Militaire Sellenick.
Rose-Mousse (valse) Bosc.
La jolie fille de Perth (fant*) Bizet.
A Simple Aveu Thomé.
B Menuet des petits violons (capitaine Fracasse) Penard.
Egmont (ouverture) Beethoven.
Allées Fenelon, de 3 1/2 à 4 1/2 h. du soir

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
Du 15 au 17 janvier 1903

Naissances
Eléonore, Marguerite, naturelle, Maternité.

Arrondissement de Cahors

ELECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL
CANTON DE LIMOGNE

CANDIDAT RÉPUBLICAIN

Henri COUDERC

NOTAIRE ET MAIRE DE GÈNEVIÈRES,
CONSEILLER D'ARRONDISSEMENT,
OFFICIER D'ACADÉMIE.

COURS. — Nous sommes heureux de féliciter M. Jouclas, maire de Cours, de la distinction dont il vient d'être l'objet, de la part du gouvernement de la République.

En le nommant chevalier du mérite agricole, on a voulu récompenser non seulement le républicain qui a fait triompher les idées démocratiques dans la commune, mais encore le cultivateur éclairé, qui a rendu à la cause agricole un réel service : le résultat qu'il obtient chez lui par son travail opiniâtre et intelligent, étant un exemple pour ses concitoyens.

CATUS. — Foire. — Notre foire a été contrariée par le froid et la neige, ce qui n'a pas empêché nos foirails d'être bien approvisionnés. Il s'est vendu assez de bétail, mais avec une petite diminution sur les bêtes à cornes et les brebis.

Porcs pour la charcuterie, de 52 à 55 fr. le quintal.

Mercuriale de la halle :
Blé, les 80 litres, 15 fr. ; avoine, de 6 fr. 25 à 6 fr. 50 ; pommes de terre, de 4 fr. 50 à 4 fr. 75.
Œufs, 1 fr. la douzaine.
Foies gras, jusqu'à 2 fr. 50 le 1/2 kilo.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Foire du 15 janvier. — Favorisée par un temps superbe, la foire du 15 janvier, une des plus importantes de l'année, a été très belle. Beaucoup d'animation sur tous les marchés. Le champ de foire était bien approvisionné et les transactions nombreuses.

Voici les cours pratiqués :
Bœufs d'attelage, de 700 à 900 fr. la paire ; bœufs gras, de 32 à 34 fr. le quintal ; veaux gras, de 80 à 95 c. le kilo ; hausse sur les cochons destinés à la boucherie, de 50 à 54 fr. le quintal ; porcelets, de 20 à 30 fr. la pièce.

Blé, de 15 à 17 fr. l'hectolitre ; avoine, de 7 fr. 50 à 8 fr. ; maïs, de 13 à 14 fr. ; haricots, de 24 à 25 fr. ; noix, de 17 à 18 fr. ; châtaignes, de 6 à 6 fr. 50.
Prunes communes de 12 à 14 fr. le quintal ; rondes, de 22 à 24 fr. ; d'ente, de 25 à 30 fr.

Volaille, 65 centimes le demi kilo ; oies mortes, 90 et 95 centimes ; foies d'oies, 2 fr. 50 à 2 fr. 60 ; lièvres, de 5 à 6 fr. pièce ; perdreaux, de 1 fr. 75 à 2 fr.

Truffes, de 14 à 15 fr. le kilo.
Œufs, 1 fr. 05 la douzaine.
Dindes, de 5 à 6 fr. pièce.

PUYBRUN. — Notre article du 14 janvier concernant nos « bonnes sœurs » nous a valu l'honneur d'être attaqué une fois de plus avec son urbanité habituelle par le correspondant anonyme de la *Défense*.

Ce Monsieur affirme que « ces bonnes

sœurs que nous traitons d'ignorantines ont élevé les femmes, les sœurs et les filles de nos comitards » Hélas, cher Monsieur, vous dites là une vérité de la Palisse, et pour une bonne raison ; c'est que depuis de nombreuses années nous n'avons pas le choix des écoles puisque les sœurs étaient seules à diriger une école dans notre localité. Les modestes ressources de la plupart d'entre nous, ne nous permettaient pas d'envoyer nos enfants dans les pensions huppées comme le faisaient et le font nos hobereaux réactionnaires.

Il est vrai que ces bonnes religieuses disaient à qui voulait l'entendre, que les filles du peuple en savaient toujours assez pour faire des servantes.

Une preuve certaine que non seulement les femmes, les sœurs et les filles des comitards, mais encore la grande majorité de notre population ne sont pas satisfaites de l'instruction qu'elles ont reçu des « saintes filles », c'est qu'aujourd'hui elles envoient les enfants chez l'institutrice, qui compte 40 élèves, alors que nos bonnes sœurs n'en réunissent que 7 ou 8.

Sans commentaires.

Un comitard

Adjudication de la pêche. — Le lundi 12 janvier a eu lieu à Souillac l'adjudication de la pêche pour la rivière de la Dordogne. M. Vidalie, maître d'hôtel à Puybrun, délégué du Comité radical socialiste, a été déclaré adjudicataire du 1^{er} lot. Dorénavant nos *Radicuits* pourront faire quelques bonnes et agréables parties de pêche.

SAINT-FELIX. — Conseil municipal. — Les électeurs de la commune de Saint-Jean et Saint-Félix réunis, vont être convoqués pour le dimanche 8 février prochain, à l'effet d'élire un conseiller municipal, en remplacement de M. Carrayrou, de Cirganiol, adjoint au Maire, décédé.

Arrondissement de Gourdon

DEGAGNAC. — Nos bons fonctionnaires. — Nous recevons un article sur l'attitude réactionnaire de certains fonctionnaires.

L'article que nous publions plus haut « Enseignement primaire » pourrait, à la rigueur, donner satisfaction à notre correspondant, mais si cela nous est possible nous reparlerons de cet article mardi.

LAMOTHE-FENELON. — Institutrice laïque. — Il paraît que l'école de filles est laïcisée à Lamothe. On ne s'en douterait guère ! ...

Nous pensons cependant qu'avec un peu plus de surveillance de la part des inspecteurs on obtiendrait un meilleur résultat, et on aurait pas à constater que les élèves d'une école laïque sont conduites par l'institutrice, à la procession comme cela a eu lieu récemment dans une commune du département.

St-CIRQ-MADELON. — Le 12 janvier, les républicains de St-Cirq-Madelon, réunis dans un local spécial, ont décidé la création d'un Comité Radical.

Après avoir discuté l'opportunité d'un pareil comité dans la commune, les électeurs ont reconnu qu'il y avait utilité à se solidariser pour assurer le triomphe des idées et les principes démocratiques méconnus jusqu'alors, et dès le premier jour 23 d'entre eux se sont fait inscrire comme membres.

Le Comité ainsi formé, après avoir décidé que dans une séance ultérieure, ont proposerait et discuterait un projet de statuts, a passé au vote à mains levées pour l'élection d'une commission exécutive chargée de la représenter. A l'unanimité des membres présents ont été élus :

Président : J. Borne, conseiller municipal.
Vice-président : F. Lespinasse, propriétaire.
Secrétaire : J. Mèrignac.
Secrétaire-adjoint : Maleville.
Trésorier : J. Maury.
Trésorier adjoint : Ramet, conseiller municipal.
Commissaires : Bonnet Marc, Barbiot, Calmeilles, Maury Louis.

Le Comité s'est séparé après avoir décidé l'envoi d'un message au gouvernement pour le féliciter et le remercier du zèle qu'il met à opérer les réformes démocratiques réclamées par le peuple français.

CARLUCET. — Concours de vignobles. — Parmi les lauréats de la société agricole et industrielle du Lot, nous relevons le nom de M. Delpech Basile, propriétaire aux Banygues de Carlucet, qui a obtenu le premier prix, première catégorie, pour ses beaux vignobles.

Propriétaire intelligent et républicain sincère, M. Delpech était digne de la distinction dont il vient d'être l'objet.

SOUILLAC. — Vol d'un tablier de voiture. — Un tablier de voiture en cuir, estimé 60 francs, a été volé au nommé Antoine D..., marchand de toiles ambulants.

Une enquête est faite par la gendarmerie.

Enfant brûlé. — Jeudi, vers 3 heures du soir, le jeune Luzège, âgé de 7 ans, s'approchant trop près du foyer pour se chauffer, mit le feu à ses vêtements. Il fut en quelques instants couvert de flammes.

Ses parents étant absents, le pauvre petit sortit dans la rue en criant.

Les voisins accourus le déshabillèrent en toute hâte et constatèrent de nombreuses brûlures au visage et aux bras.

LABASTIDE-MURAT. — Vol à l'église, au tronc de Saint-Antoine. — Des femmes de gitanes se trouvant dans notre ville ont tenté de dérober le contenu du tronc de Saint-Antoine-de-Padoue. Un enfant les ayant vues, avertit quelques personnes qui les signalèrent à la gendarmerie. Ces femmes furent arrêtées dans l'église avec tout l'outillage spécial aux cambrioleurs. Elles ont été conduites à la prison pour, de là, être dirigée sur Gourdon.

C'est la troisième fois que le tronc de Saint-Antoine est cambriolé.

Foire. — Malgré le grand froid, notre foire a été relativement bonne ; il s'est vendu beaucoup de bœufs et brebis ; l'agneau se maintient à la hausse. Les porcs gras se vendaient, suivant poids et qualité, de 45 à 50 fr. le quintal.

Mercuriale de la halle :
Blé, les 80 litres, 14 à 14 fr. 50 ; maïs, 8 fr. 50 à 9 fr. ; avoine, 5 fr. 75 à 6 fr. ; pommes de terre, 4 fr. à 4 fr. 50.
Foies gras, 2 fr. 25 à 2 fr. 50 le 1/2 kilo.
Lièvres, 75 c. le 1/2 kilo ; perdreaux, 1 fr. 75 centimes pièce.
Œufs, à 1 fr. la douzaine.

MARTEL. — Marché aux truffes. — Le froid rigoureux que nous subissons ces jours-ci a contribué pour beaucoup à l'augmentation du prix des truffes ; aussi, au marché de mercredi, se sont-elles vendues jusqu'à 17 fr. le kilo.

C'est le prix le plus élevé que nous ayons enregistré de la saison.

SAINT-PROJET. — Fête patronale. — Comme les années précédentes, la fête patronale de la section d'Auzac se présente sous les meilleurs auspices.

Désireux de ménager d'agréables surprises aux nombreux étrangers qui ont l'habitude de s'y rendre, nous n'en ferons pas connaître le programme ; mais nous pouvons d'ores et déjà annoncer que la fête sera très belle, et que malgré le curé le bal sera très animé.

BULLETIN FINANCIER

Le marché est hésitant ; il ne s'est fait que de très rares affaires et cette inactivité a permis la colportation de bruits absolument invraisemblables, sur lesquels on a justifié la baisse de nos rentes.

Le 3 0/0 revient à 99,82 et l'amortissable à 99,47.

Le Comptoir National d'Escompte est à 594 ; le Crédit Lyonnais à 1.093 et la Société Générale à 625.

Nos chemins sont en baisse : le Lyon à 1.427 ; le Midi à 1.225 ; Le Nord à 1.838 et l'Orléans à 1.507.

Le Suez baisse à 3.852.

Les fonds étrangers perdent une partie du report coté hier.

La Cie des alcools français va procéder à l'émission, au pair, des 100.000 actions de 100 fr. formant son capital de 10 millions. Le but qu'elle se propose est de substituer notre alcool français au pétrole étranger dans ses applications à l'éclairage, au chauffage et à la force motrice, pour le plus grand profit de notre agriculture et de notre industrie nationale.

La souscription publique au 100.000 actions de 100 fr., émises au pair, qui forment ce capital, sera ouverte du 1^{er} au 5 février prochain, au siège social provisoire, 36, rue de Tronchet, à Paris, et à la Banque du Comptant, 11, rue Laflite.

On peut souscrire dès maintenant par correspondance, en effectuant le versement du premier quart, soit 25 fr., par action.

MARCHÉS

La Villette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX	
			EXTRÊMES	
Bœufs.	1550	1543	1.12 à 1.56	
Vaches.	624	623	1.04 à 1.54	
Taureaux.	249	249	1.02 à 1.38	
Veaux.	1323	1252	1.55 à 2.30	
Moutons.	16644	15000	1.62 à 2.16	
Porcs.	4871	4871	0.94 à 1.32	

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX	
			EXTRÊMES	
Bœufs.	171	148	60 à 75	
Vaches.	31	16	50 à 60	
Moutons.	853	502	90 à 105	
Porcs.	2416	2397	50 à 57	

AVIS

M. Aimé WILCKEN,
Chirurgien-Dentiste, Diplômé de la Faculté de Médecine et de l'École dentaire de Paris, a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'il vient de prendre la suite du cabinet de M. BOURGET, 9, rue du Lycée.

Traitement et outillage tout à fait nouveaux.

Redressement et soins spéciaux pour les enfants.

Il est toujours délivré sur facture une garantie du travail.

Anrificateur spécialiste ; prothèse en tous systèmes ; célérité et discrétion.

PLUS de CAMBRIOLEURS

Succès du jour

AVERTISSEUR PERRO
PORTES ET FENÊTRES

AGUZOU
Électricien, rue du Lycée, Cahors

A VENDRE

DEUX MAISONS de rapport
SISES A CAHORS

UN JARDIN D'AGRÈMENT
A PROXIMITÉ DE LA VILLE

UNE FRICHE
SITUÉE DANS LA COMMUNE DE CAHORS

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. Sourdrille, notaire à Cahors.

Ancien cabinet dentaire

HUGGINS & BAKER
75, BOULEVARD GAMBETTA

NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

Vient de paraître

A la Librairie DELSAUD
RUE DE LA MAIRIE, CAHORS

Pour 1903

LE GRAND ANNUAIRE DU LOT
CONTENANT LES PRÉVISIONS DU TEMPS
Par XAINTRAILLES, d'Issoire (Puy-de-Dôme)
Illustré de plus de 100 gravures

PRÉCÉDÉ DES

FOUS LITTÉRAIRES DU QUERCY
Par L. GREIL
et de deux légendes locales

LE SONNEUR DE CLOCHES ET LE CHARIVARI

Prix : 0 fr. 60 centimes

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temp
	maxima	minima		
16 Vend.	+ 6	- 5	768	Couv
17 Sam.	+ 10	+ 4	765	Couv

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Variable.

D. HERBEAU.

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING
(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE
ALTESSE

IX
Six ans avant

Mais comme il prononçait ces mots, un arbre, entraîné par la violence des eaux et que le vent avait déraciné, frappa en plein flanc le cheval de Cecil.

En un clin d'œil, elle fut précipitée de sa selle et entraînée comme une feuille vers le précipice qui se trouvait au-dessous.

Elle avait poussé, en tombant, un cri terrible et prolongé.

Mais aucun secours ne paraissait pouvoir la sauver dans une pareille conjoncture.

Son père fit de prodigieux efforts pour l'atteindre, tout en tenant tête au courant, mais ce fut en vain. Elle s'approchait de plus en plus du terrible abîme et elle allait être mise en pièces sur les rochers qui se trouvaient au-dessous.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

Au milieu des eaux, le comte restait sur son cheval, pâle comme un mort, impuissant, paralysé.

— O ciel ! s'écria-t-il, rien ne saurait-il la sauver ?

Au moment où tout allait être consommé, un cri retentissant partit du bord opposé, un homme se précipita la tête la première dans la rivière et nagea vers elle avec une énergie presque surhumaine.

— Saisissez l'arbre, pour l'amour du ciel ! s'écria une voix formidable.

Malgré les grondements de l'orage, elle entendit ce cri et obéit ; elle saisit l'arbre qui tournait sur le torrent et s'y cramponna. Un ins tant après, elle était enlevée par un bras de fer qui l'enlaçait vigoureusement.

Alors eut lieu une dernière lutte, une lutte désespérée avec le flot grondant et impétueux... une lutte dans laquelle tous les deux, elle et son sauveur, furent sur le point de se voir entraînés dans l'abîme.

Il y eut alors un moment d'apaisement et l'on entendit le bruit de nombreuses voix d'Irlandais poussant des acclamations ; puis on la vit reposant sur la rive opposée, mouillée, de la tête aux pieds, sauvée d'une mort affreuse.

— Hurrah ! cria une voix retentissante. Vive monsieur Edmond ! il vient de prouver qu'il a le bras fort et le cœur vaillant. Begorra ! il ne manque pas d'hommes dans toute la baronnie, mais il est le seul capable de faire ce qu'il a fait.

— Ah ! arrange tout cela, Lanty ! répondit

une voix impatiente, au moment où le sauveur de Cecil se secouait comme un barbet. Je te parie une guinée que c'est le lord anglais et sa fille qui se dirigent sur Torryglen. Ils étaient fous, je crois, d'essayer de traverser le torrent par un temps pareil ! Vois comme la bonne bête domine le courant... la voilà qui disparaît... mais non, elle se relève, la voilà qui a gagné le brod. Par le rocher de Cashelt, c'est bravement se conduire... c'est une bonne bête ! Lanty, si tu peux faire quelque chose de plus pour eux, fais-le. Je m'en vais.

Il s'élança à la lueur du crépuscule et malgré la pluie, avec l'agilité d'un jeune cerf.

Le paysan qu'il avait appelé Lanty le regarda s'en aller.

— Par tous les diables, il n'y a que lui, sa famille et tous ses ancêtres pour se sauver ainsi, après avoir sauvé la vie à quelqu'un comme s'il craignait qu'on ne l'en remerciât. Oh ! je vous connais... de père en fils... il y a longtemps Votre Honneur, que le ciel vous accorde de longs jours !

Lanty ôta son chapeau de poil tout en adressant ces dernières paroles à lord Ruysland.

— En vérité, Votre Honneur l'a échappée belle, ce soir, avec la jeune dame. Ah ! vous auriez de tristes pensées dans l'âme en ce moment sans notre jeune maître.

— Le vaillant jeune homme ! dit le comte en sautant à bas de son cheval.

— Je n'ai jamais vu une bravoure pareille ; Cecil, ma chère Cecil, grâce au Ciel, tu es

sauvée ! Mais souffres-tu ?

Il releva la tête de sa fille et déposa un baiser sur son visage humide.

Depuis seize ans que sa fille était au monde, lord Ruysland ne s'était jamais douté jusque-là de tout l'amour qu'il lui portait.

Elle ne s'était pas évanouie. Son grand courage l'avait soutenue jusqu'au bout.

— Je ne souffre nulle part, papa... je suis seulement un peu étourdie par l'effroi que m'a causé l'accident et la façon dont l'eau m'a roulée. Et toi, papa ?

— Je suis absolument sain et sauf. Mais toi, grands dieux ! tu as vu la mort de près. Cinq secondes plus tard, tu disparaissais. Mais ce jeune homme a le courage d'un lion ! il a risqué sa vie avec une insouciance extraordinaire. C'est un vaillant garçon... et il a autant que j'ai pu en juger, tout l'air d'un gentilhomme.

Lanty, qui avait entendu, regarda milord avec une expression de dédain suprême.

— Il dit que c'est un gentilhomme ! Je le crois bien, et que le diable lui sache gré de sa perspicacité ! C'est un O'Donnell, ne lui en déplaise, et tout le monde sait que les O'Donnell étaient princes et rois avant le temps de Moïse. Gentilhomme, oh oui ! ainsi que son père, son grand-père et son arrière-grand-père... n'étaient-ils pas rois de l'Ulster, à une époque qui remonte dans la nuit des temps, et ne possédaient-ils pas jusqu'à la dernière perche des terres de ce pays à l'époque de Henri VIII, qui les leur a enlevées avec ses femmes et les mauvais sujets qui l'entouraient. (A suivre.)

Étude de M^e DURRANC
NOTAIRE A CAHORS

**Le Samedi 31 Janvier 1903
A CAHORS**

Il sera procédé à la vente aux enchères du fonds de commerce et d'industrie de la Société

**VILLARS Frères et C^{ie}
ÉTABLIE A CAHORS**

Au MOULIN DU PÉRIÉ,
sur le LOT

pour fabrication de formes, embouchoirs, jouets et articles de bazar.

OBJETS A VENDRE :

1^o Le droit au bail passé pour 25 ans à partir du 1^{er} Avril 1902, pour le prix de 3.200 francs par an et la fourniture au bailleur de l'éclairage électrique.

Dans le bail sont compris le moulin avec ses rouets, une turbine, vastes terrains, logement, écurie, étables, remises.

2^o Tout l'outillage consistant en une soie horizontale alternative, trois scies à ruban, une raboteuse, appareil à braser, cisailles, machine à tourner les bâtons, machines à percer, machines à affûter, une toupie, deux polisseuses, trois magnifiques tours à reproduire, moitié en valeur d'un dynamo, une turbine centripète de 32 chevaux, et généralement tout ce qui fait partie du fonds de commerce, comme clientèle, achalandage, etc.

3^o Un hangar, une forge, mobilier de bureau, 16.000 buches pour formes, 500 paires environ de formes prêtes ; 200 paires environ d'embouchoirs, 1.000 poissons jouets environ, etc., etc.

Mise à prix en un seul lot..... 20.000 fr.
pouvant être baissée jusqu'à.... 10.000 fr.

Le prix payable moitié immédiatement et moitié le 30 avril 1903, avec l'intérêt à 5 0/0.

Consignation obligatoire et préalable deux mille francs.

Pour extrait :

Le notaire chargé de la vente,
V. DURRANC.

NOTA. — Pour tous renseignements s'adresser : à M. DURRANC, notaire ; à la Société VILLARS frères et C^{ie} ; à M. SÉGUY, Bernard, liquidateur à Cahors.

La vente se fera en l'étude de M^e DURRANC.

MAISON
LOUBEYRE
COIFFEUR-PARFUMEUR
Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique
CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS
Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS
Contre les Pellicules et la chute des Cheveux
— Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 4 fr. 50. — Flacon n^o 2 : 3 fr.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 7^e — Sommaire du 18 Janvier 1903.

Vesse Nacla : courrier du dimanche. — Gaston Gyl : La chanson du jongleur. — Les visites parisiennes. — Théodore Cahu et Louis Forest : Vers la paix (suite). — Léonce Pelloutier : ma tante Mansfield (suite). — Pierre Calmettes : Le Travail dans les égouts de Paris (suite). — Charles Merouvel : Batards ! (suite). — Le comte Léon Tolstoï : Anna Karénina (suite). — Variétés. — Petite Correspondance.

LE GLOBE TROTTER. Le plus grand et le plus beau journal de voyages, aventures, explorations, etc. — Le numéro 15 centimes. Abonnement d'un an 6 fr. 50. — Rédaction-administration : Cloître Saint-Honoré, Paris. — Sommaire du 15 janvier 1903.

L'épreuve du géant. — Chez les indiens Tupis, Henri Renou. — Une nuit d'angoisse, Henri Renou. — Le « Globe Trotter » à travers le Monde ; sur les grands chemins du globe, G. D. — La plus curieuse église de l'Armée du Salut ; Télégraphiste facétieux ; L'alligator-boat canadien, G. T. — Le secret du volcan. Roman inédit (suite), illustrations de Louis Tinayre, André Laurie. — Une chasse aux mustangs, Les rois de la prairie, Guy Vanderquand. — Nos explorateurs, le « Globe Trotter » chez M. David Levat, G. D. — La grotte de Touzou, Gabriel Noël. — « Knick Knack » Club, roman inédit (suite), illustrations de Mahut, A.-A. Spoll. — La conquête de la terre en éphémérides, A. D. — Les voyages de nos lecteurs, Le boucher ambulancier, Cora Nuroit. — L'hygiène du voyage, hygiène des pieds, D^r Bonenfant. — Société pour l'amélioration des races de chien, G. D. — Curiosités naturelles. — La monche pêcheuse, Cheval à barbe, XXX. — Petite correspondance, G. T. — Nos concours ; concours N^o 54 (découpage) (soixante prix) ; résultats du concours N^o 49 (quatre villes dans une addition), N. Spinx. — La leçon d'équitation (page humoristique). Nicolson.

LA NATURE. Revue des sciences illustrée HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef, (Maison et Cie, éditeurs 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n^o 1546 du 17 Janvier 1903 :

Le criquet marbré, par A. L. Clément. — Sérothérapie de la fièvre typhoïde, par le D^r A. Carthaz. — La frontière chilo-argentine, par M. — Aérostats au long cours, par Z. — Jupiter en 1902, par Lucien Libert. — Le mimétisme et la littérature, par V. Braudicourt. — Four électrique pour la réduction du minerai de fer, par E. Guarini. — L'industrie du camphre au Japon par J. Boyer. — Le grand barrage d'Assouan, par D. Bellet. — Étrange phénomène de congélation, par D. Crispo. — Le monument Henri Giffard, par H. de P. — Nouveaux sports américains, par W. Drancourt. — Lauréats des prix Henri Schneider. — Nécrologie. — Académie des sciences ; séances du 12 janvier 1903, par Ch. de Villedenil. Le maquillage des statuettes en plâtre, par Carolus Karl.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz), aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n^o 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du réseau du Midi et notamment pour :

Agde (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech, (La Preste), Arreau-Cadéac (Vielles-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulou-Perthus (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cauterets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéraza (Campagne-les-Bains) ; Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Laloque (Préchaq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la Franqui), Lourdes, Loures-Barbazan, Luz, Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marnac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christan), Pau, Pierrefitte-Nestala, Port-Vendres, Prades (Molitg), Quillan (Ginosses Carcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Florent (Chaudesaignes), Saint-Gaudens (Encasse, Gantiès), Saint-Girons (Andinac Auslus) Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflent (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

rets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéraza (Campagne-les-Bains), Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Laloque (Préchaq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la Franqui), Lourdes, Loures-Barbazan, Loz-Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marnac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christan), Pau, Pierrefitte-Nestala, Port-Vendres, Prades (Molitg), Quillan (Ginosses Carcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Florent (Chaudesaignes), Saint-Gaudens (Encasse, Gantiès), Saint-Girons (Andinac Auslus), Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflent (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n^o 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) :

Agde (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech (La Preste) Arreau-Cadéac (Vielles-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulou-Perthus (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cauterets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéraza (Campagne-les-Bains) ; Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Laloque (Préchaq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la Franqui), Lourdes, Loures-Barbazan, Luz, Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marnac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christan), Pau, Pierrefitte-Nestala, Port-Vendres, Prades (Molitg), Quillan (Ginosses Carcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Florent (Chaudesaignes), Saint-Gaudens (Encasse, Gantiès), Saint-Girons (Andinac Auslus) Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflent (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Le propriétaire-gérant : A. COUËSLANT.